DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CANTON DU VAL D'ARIEGE

COMMUNE DE VERNAJOUL

ARRETE TEMPORAIRE N° 41-2025

Portant interdiction de circuler
Chemin du Bout des Vignes

Monsieur le Maire de Vernajoul,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise Colas en date du 25 avril 2025, mandatée par la Communauté d'Agglomération pour la réalisation des travaux de voirie sous convention de mandat,

Considérant qu'en raison des travaux sur le Chemin du Bout des Vignes à Vernajoul, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRETE :

Article 1er :

Du lundi 2 juin au jeudi 31 juillet 2025 inclus,
la circulation sera interdite dans les deux sens sur la totalité du Chemin du Bout des Vignes.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit durant toute la durée du chantier.

Article 3 :

L'accès des riverains sera conservé par l'une ou l'autre extrémité du chantier.

Article 4 :

La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Colas.

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Madame la secrétaire de Mairie de la commune de Vernajoul est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Varilhes
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Foix
- Service Transports scolaires – Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes
- Colas

Fait à Vernajoul, le 22 mai 2025

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ

MAIRIE DE VERNAJOUL 09000 (Ariège)